



Pour plus d'informations : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

Session thématique 3

«Les collectivités locales et régionales : des leviers d'action pour améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à une alimentation adéquate et réaliser progressivement le droit à l'alimentation »

18 janvier 2010, 14h30-18h30

SYNTHESE

Président : M. Olivier De Schutter, Rapporteur Spécial auprès de l'ONU pour le Droit à l'Alimentation

Coordinateur : M. Gaëtan Vanloqueren, Agro-économiste à l'Université de Louvain (Belgique), Conseiller du Rapporteur Spécial auprès de l'ONU

Rapporteur : M. Seyni Ndao, Directeur du Développement et l'Aménagement rural, Sénégal

Le droit à l'alimentation est reconnu depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Le droit à l'alimentation est réalisé concrètement quand chaque citoyen a un accès à une alimentation adéquate -soit par un accès à des ressources productives (terre, intrants, ...) soit par un pouvoir d'achat suffisant pour acheter celle-ci (et donc des revenus suffisants). Or, les revenus de certaines populations urbaines et rurales restent faibles et leur accès à l'alimentation est de plus en plus précaire. Cette situation est exacerbée par la pauvreté, les chocs économiques et les aléas climatiques. Des stratégies et mesures sont à prendre pour favoriser l'accès des plus vulnérables à l'alimentation via notamment l'amélioration et la diversification des revenus et la mise en place de filets de sécurité. L'objectif de la session était d'identifier le(s) rôle(s) des Régions et autres entités publiques locales et régionales dans l'accès à l'alimentation des populations vulnérables et dans la réalisation progressive du droit à l'alimentation.

La synthèse suivante résume les différentes interventions des experts et des représentants régionaux et locaux, reprend les points clés des débats et fournit les recommandations mises en évidence par les participants à cette session pour démultiplier les actions régionales en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Cette session a réuni environ 80 participants dont plusieurs Experts Internationaux, des Directeurs Nationaux, des Responsables de Collectivités Locales, des Institutions concernées par la sécurité alimentaire, des Représentants d'Organisations Paysannes, des ONG, de la société civile et des partenaires au développement.

Interventions¹ :

1. M. Olivier De Schutter, Rapporteur Spécial auprès de l'ONU pour le Droit à l'Alimentation
2. M. Hafez Ghanem, Directeur adjoint, FAO

¹ Les présentations complètes des différents intervenants sont disponibles sur le site internet du sommet dans la rubrique « documents fondamentaux » : <http://www.regionsfoodsummit.org/>

EN PARTENARIAT AVEC



3. **Brésil** : Participation des autorités locales dans les programmes nationaux d'accès à l'alimentation et de promotion de l'agriculture familiale, **M. Renato Maluf**, Président du Conseil National sur la Sécurité alimentaire et la Nutrition (CONSEA)
4. **Mali** : Co-construction de la Loi d'Orientation Agricole par le gouvernement et les acteurs locaux, **M. Mamadou Goïta**, Directeur Exécutif de l'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD Afrique)
5. **Région Cantabrie (Espagne)** : Politique et projets de soutien au commerce équitable en Amérique centrale, **M. Alberto Garcia Cerviño**, Directeur des Affaires européennes et de la coopération au développement, Gouvernement de Cantabrie
6. **Province d'El Oro (Equateur)** : Programme de sécurité alimentaire, **M. Wilmer Encalada Ludena**, Représentant du Préfet, Gouvernement de la province autonome d'El Oro
7. **Mme Ana Regina Sejorra** de l'agence espagnole de développement sur l'appui de l'AECID aux collectivités locales et le lien avec la sécurité alimentaire

En introduisant le thème de l'Atelier, **M. Olivier de Schutter** a rappelé que le Droit à l'Alimentation est reconnu depuis l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948. Mais, ce n'est qu'au Sommet Mondial de l'Alimentation tenu en 1996 que les Chefs d'Etat lui ont donné un contenu permettant ainsi la résolution des textes par la FAO sur la Sécurité Alimentaire.

Monsieur De Schutter a indiqué que la Sécurité Alimentaire est un Droit à l'alimentation que les Etats doivent s'abstenir d'entraver au détriment des populations, et se mobiliser pour le mettre en œuvre. Pour y arriver, il faudrait développer des stratégies et prendre des mesures qui favorisent l'accès des plus vulnérables à l'alimentation en :

- élaborant des plans d'actions à partir d'une cartographie de la sécurité alimentaire ;
- identifiant les obstacles que les groupes rencontrent (pourquoi la disproportion dans la faim ?);
- identifiant les mesures à prendre pour lever ces obstacles;
- définissant le calendrier des mesures et les responsabilités des acteurs.

Cependant, il faut éviter de confondre la sécurité alimentaire et l'augmentation de la production dira-t-il. Celle-ci n'est pas suffisante. L'accessibilité, la disponibilité et la stabilité sont des éléments importants de la sécurité alimentaire qui doit également avoir un rôle de protection sociale, c'est-à-dire qu'elle doit être attentive aux couches les plus vulnérables.

Les objectifs recherchés par l'adoption de cette stratégie sont :

- la participation des populations ;
- la coordination de l'action du Gouvernement afin de travailler dans la même direction ;
- la mobilisation des ressources ;
- l'accentuation de la responsabilisation des Gouvernements.

Cette introduction a été suivie par des présentations détaillées par des Experts (Messieurs **Hafez Ghanem**, DGA de la FAO, **Renato Maluf** du Brésil, **Mamadou Goïta** du Mali, **Alberto Garcia Cerviño** de la Région de Cantabrie en Espagne, **Wilmer Encalada** de la province D'El Oro de l'Equateur et de **Madame Ana Regina Sejorra** de la Coopération Espagnole) à travers des expériences concrètes pour permettre de répondre à la problématique du thème décliné ci-après.

Quelle palette d'instruments imaginer pour permettre aux populations les plus vulnérables un accès à l'alimentation ? Comment les Régions peuvent intervenir pour mettre en place ces outils ? De quelle manière les autorités locales s'impliquent-elles pour analyser la situation alimentaire ? Comment les collectivités territoriales répondent-elles aux besoins alimentaires immédiats des populations les plus vulnérables tout en développant des mécanismes de protection à plus long terme ?

La confrontation d'initiatives et d'expériences de certains pays a permis de réaffirmer que :

- a) les Régions sont des acteurs clés pour lever les contraintes structurelles auxquelles sont confrontés les agriculteurs pour développer leurs productions agricoles ;
- b) la gouvernance locale permet de mieux appliquer les programmes de sécurité alimentaire ;
- c) les solutions techniques doivent être associées à la voix des plus souffrants (Droit de l'Homme) ;

La réussite de l'expérience de **MEXICO City** développée par M. *Hafez Ghanem* a attiré l'attention des participants du fait que la stratégie de sécurité alimentaire adoptée obéit aux principes ci-après :

- la participation de la société civile à l'élaboration des programmes ;
- la transparence dans la gestion ;
- l'information et la sensibilisation des populations ;
- le système de Suivi-Evaluation ;
- la responsabilité de l'Etat fédéral ;
- la définition d'un budget ;
- les mécanismes de recours par voie administrative.

Ces diverses présentations ont été suivies de questions, commentaires, propositions et/ou recommandations.

Les préoccupations majeures ont tourné autour de:

- l'importance de la Gouvernance locale par la responsabilisation des collectivités locales décentralisées ;
- la prise en compte de la dimension «Environnement » ;
- la nécessité d'une prise en compte de la dimension foncière ;
- le problème de la prise en compte des couches vulnérables ;
- l'encouragement de la coopération décentralisée.

Il est retenu que pour leur rôle central dans la politique de décentralisation, les collectivités locales s'imposent aujourd'hui comme l'entrée obligée dans la mise en œuvre de toute stratégie (politique publique ou programme de développement) visant à renforcer la sécurité alimentaire et soucieuse de toucher les populations à la base. Une grande place doit leur être accordée dans la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire par les Etats.

En effet, les Collectivités Locales sont gérées par des organes d'élus locaux qui sont une émanation directe des populations locales. Cette situation leur confère :

- une proximité réelle avec ces dernières, et donc une relation de confiance à priori ;
- une très grande connaissance de leurs problèmes en tant que résidents et acteurs locaux,
- une connaissance des mécanismes endogènes de fonctionnement des réseaux et des structures sociales
- etc.

Des discussions, il est également ressorti l'idée d'explorer les Echanges intercommunautaires. A l'image des échanges commerciaux entre pays d'une même sous-région reconnus comme une des voies pour renforcer la sécurité alimentaire, la création d'une dynamique d'échanges entre Collectivités territoriales peut être une piste pertinente pour répondre à la disponibilité alimentaire. Une telle stratégie s'appuiera nécessairement sur une politique de promotion des marchés agricoles des produits locaux.

Le rôle des Collectivités Locales est souvent compromis par les Etats, en particulier en ce qui concerne le lien étroit entre le combat pour la sécurité alimentaire et les politiques publiques dont la mise en œuvre met les Collectivités Locales au premier rang. Une invite claire est faite aux Etats de mieux concevoir et organiser leurs interventions par rapport au contexte de la décentralisation qui fait des Collectivités Locales la porte d'entrée pour tous les programmes d'appui au développement local.

En somme, les discussions ont abouti aux conclusions suivantes dans l'optique d'assurer la Sécurité Alimentaire :

1. DOMAINES D' ACTIONS DES ENTITES LOCALES

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les principaux domaines d'activités des Régions sont :

- les Productions agricoles et animales ;
- la transformation et la conservation
- la distribution et la Mise en marché (informer les consommateurs sur les produits, créer des marchés des produits, etc.) ;
- la recherche de partenaires techniques et financiers

2. ROLE DE LA REGION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Sécurité Alimentaire, le rôle des régions doit s'articuler autour de ce qui suit :

- faciliter l'accès aux facteurs de production notamment au foncier ;
- établir des priorités régionales et élaborer des plans d'actions ;
- identifier les obstacles et les mesures appropriées pour les lever ;
- capitaliser et échanger les bonnes pratiques et les expériences entre collectivités ;
- mobiliser des ressources internes et externes ;
- avoir une approche holistique, de coordination et de suivi.

3. PARTENARIAT

Pour aboutir à la sécurité alimentaire, trois acteurs clés ont été identifiés :

- l'Etat central ;
- la Région ;
- la Société civile.

Pour faciliter les relations entre ces acteurs il faudra :

- clarifier les règles de jeux à travers des lois ;
- instaurer une transparence et une participation à la mise en œuvre des programmes de développement ;
- renforcer les capacités des trois acteurs ;
- créer un système de résolution des conflits à travers une juridiction libre et indépendante.

4. RECOMMANDATIONS POUR DEMULTIPLIER LES ACTIONS REGIONALES

Au terme de la Session 3, les recommandations suivantes ont été formulées :

- développer des capacités régionales de planification et de suivi ;
- développer un leadership local de développement ;
- renforcer les capacités des acteurs ;
- favoriser les relations de partenariat pour répondre aux besoins des populations ;
- favoriser des relations d'échange et de coopération entre collectivités ;
- favoriser une complémentarité entre les différents niveaux d'intervention ;
- faire une cartographie de la sécurité alimentaire.

En somme, la participation des acteurs locaux à la définition des stratégies de sécurité alimentaire est primordiale et constitue une clé de réussite des Programmes.